

Le 28 mars 2022, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 22 mars 2022

**Présents** : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, FAVEYRIAL, ROBERT, KHEBRARA, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, COLOMBO, PEPIN, PONSON.

**Procurations** : Madame MONTAGNON à Monsieur MONTEUX, Madame BOIS-CARTAL à Madame MONTET-FRANC, Monsieur MAGALHAES à Monsieur CHAPOT, Monsieur KARA à Monsieur MARRET.

**Secrétaire** : Monsieur MARRET.

-----

**Objet** : Consultation du public sur la demande d'enregistrement déposée par la SAS Andrézieux Distribution pour l'exploitation d'une station-service - avis du Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que Madame la Préfète de la Loire a prescrit, par arrêté du 18 février 2022, une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS Andrézieux Distribution à titre de régularisation, pour l'exploitation d'une station-service située 4 boulevard Charles Voisin à Andrézieux-Bouthéon.

Il indique que cette demande est faite dans le cadre de la modernisation de la station-service existante afin de permettre :

- L'ajout du E85 sur l'ensemble des pistes VL,
- L'ajout de l'AdBlue VL sur un ilot,
- Le remplacement des remontées d'events.

Il ajoute que les volumes annuels de carburants distribués projetés seront supérieurs à 20 000 m<sup>3</sup>. Ainsi, cette station-service est soumise au régime de l'enregistrement 1435-2 au titre de la réglementation des installations classées.

Monsieur le Maire annonce que, dans le cadre de cette démarche, une consultation publique se déroulera du 28 mars 2022 à 9 h au 27 avril 2022 à 17 h inclus, en mairie d'Andrézieux-Bouthéon.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier en Mairie ou sur le site internet de la Préfecture dès l'ouverture de la consultation et faire valoir ses observations, soit :

- sur le registre mis à disposition à cet effet en mairie d'Andrézieux-Bouthéon,
- par courrier adressé à la Direction Départementale de la Protection des Populations,
- par mail à l'adresse suivante [ddpp-enquete-icpe@loire.gouv.fr](mailto:ddpp-enquete-icpe@loire.gouv.fr).

Il souligne que les membres du Conseil Municipal, quant à eux, étaient invités à venir en Mairie – service urbanisme, pour consulter le dossier dès l'envoi de la présente note.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220329-2022-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2022

Affichage : 30/03/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal est également sollicité pour émettre un avis sur le dossier qui devra être rendu dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, par 25 voix pour et 4 abstentions (groupe Changeons de Cap) :

- **EMET** un avis **favorable** sur la demande d'enregistrement des installations classées, au titre de régularisation pour l'exploitation d'une station-service déposée par la SAS Andrézieux Distribution.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 29 mars 2022

Le Maire,  
François DRIOL

